



Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités
et des normes commerciales****Cinquième session**

Genève, 28 et 29 (matin) mai 2019

Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail**Coopération avec d'autres organes de la Commission
économique pour l'Europe et d'autres organisations****Document soumis par le secrétariat****I. Introduction**

1. Le présent document fournit une cartographie des arrangements en matière de coopération mis en place en 2018 dans le cadre du sous-programme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) relatif au commerce. La première partie donne un aperçu général des actions collaboratives menées avec les partenaires de développement, tandis que la seconde détaille les domaines concernés ainsi que les mécanismes sur lesquels repose la coopération.

2. Les activités mises en œuvre par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) sont présentées dans les parties suivantes à titre d'information.

II. Normes de qualité des produits agricoles

3. La CEE poursuit sa collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) dans le cadre de la mise en œuvre, financée par le Compte de l'ONU pour le développement, du projet de renforcement de la cohérence des politiques menées et de la durabilité des modes de production et de consommation nationales dans les échanges agricoles Nord-Sud et Sud-Sud¹.

4. La CEE a poursuivi son étroite collaboration avec la Commission européenne en vue de préserver la complète harmonisation des normes de commercialisation avec les normes

¹ Le projet, qui a démarré en février 2018, est conçu pour renforcer la capacité des pays cibles d'utiliser les pratiques optimales, les outils et les instruments internationaux, ainsi que d'élaborer des stratégies intégrées pour faciliter le commerce agricole durable et prévenir les pertes alimentaires.



de la CEE. Elle a également coopéré avec le Régime de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes afin de permettre une interprétation commune des normes CEE et leur application au commerce international. Elle coopère aussi avec le Comité du Codex Alimentarius sur les fruits et légumes frais ainsi qu'avec le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités pour mettre au point des nouvelles normes de qualité commerciale et préserver celles qui existent déjà.

5. La CEE collabore étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan. Conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des organismes donateurs, elle a organisé à Tachkent un atelier sur le commerce durable des fruits, des légumes et des fruits à coque. Les équipes de pays ont joué un rôle essentiel dans la diffusion, la promotion et l'exécution des travaux de la CEE dans ce domaine, pour étayer leur action sur le terrain. La CEE a également mené des activités conjointes avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur le commerce durable des fruits à coque et des fruits séchés (juin 2018) et sur la prévention et la réduction des pertes alimentaires (novembre 2018), et elle a collaboré avec les bureaux de pays de la FAO en Asie centrale. Elle a en outre coopéré avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur le commerce durable des produits agricoles et pour des activités de formation.

6. La CEE coopère actuellement avec le Centre du commerce international (ITC) pour l'élaboration et la diffusion de matériel de formation au commerce durable de produits agricoles, ainsi qu'avec la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius.

7. Une coopération a également débuté avec la Banque asiatique de développement (BAsD) pour mettre en œuvre à l'échelle interrégionale des méthodes destinées à analyser les lacunes de la documentation et des procédures qui entravent les échanges de produits agricoles avec les pays de la CEE et entre les pays de la région, et développer le marché intérieur et les exportations fondé sur des produits alimentaires sûrs et de qualité, en s'appuyant sur les travaux du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) en la matière.

III. Politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

A. Coopération avec des organisations internationales

8. Par l'intermédiaire du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6), la CEE a le statut d'observateur permanent au Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC. Elle participe à toutes les réunions et informe le Comité de ses activités. Le secrétariat de l'OMC a de son côté participé à plusieurs sessions annuelles et autres manifestations du Groupe de travail.

9. La CEE, par l'intermédiaire du WP.6, a organisé au Palais des Nations, à Genève, conjointement avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI), la cinquième réunion des organisations internationales, sous l'égide de la plateforme de partenariat pour l'établissement de règles internationales efficaces de l'OCDE. Les participants à la réunion ont examiné les différents instruments internationaux de coopération en matière de réglementation élaborés par les institutions internationales de réglementation, les pratiques visant à promouvoir des normes internationales inclusives et fondées sur des données probantes, ainsi que les possibilités qui pourraient découler d'une coordination renforcée entre les organisations internationales et les difficultés pour y parvenir. Le WP.6 a collaboré avec l'ITC à plusieurs initiatives, en particulier dans le domaine des normes tenant compte des questions de genre et des normes privées de durabilité.

10. La CEE travaille en étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes afin de promouvoir l'application des normes internationales en

tant que moyen de réduire les risques de catastrophe. Le secrétaire du Groupe de travail fait office de coordonnateur pour la réduction des risques de catastrophe et promeut l'application des recommandations et des directives de la CEE sur les bonnes pratiques afin de favoriser la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

11. La CEE coopère également avec la CNUCED. Le Secrétaire du Comité directeur des capacités des normes commerciales a participé à la semaine des mesures non tarifaires 2018, qui avait pour thème « Shaping Sustainable Trade amid Protectionism » (Donner forme au commerce durable sur fond de protectionnisme). La CEE a également participé aux réunions du Groupe consultatif sur la publication d'informations par les entreprises et les objectifs de développement durable CNUCED-ISAR (Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication) consacrées à l'élaboration d'indicateurs de base sur ces objectifs. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a ouvert la manifestation intitulée « Les normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable », organisée conjointement par la CEE et l'ISO, et a participé à l'une des tables rondes.

12. La CEE s'est associée au Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) et au Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO pour organiser la réunion de travail CIEM-CEE sur les outils et normes à l'appui de l'objectif de développement durable 14 (Vie aquatique), tenue en octobre 2018 à Reykjavik. Les participants à la réunion ont progressé dans l'élaboration de lignes directrices pour l'application de la recommandation T établie par la CEE en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable 14, avec l'appui du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation et de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches de la CEE.

13. La Commission européenne a participé aux réunions et activités du WP.6, en particulier à l'appui de la surveillance des marchés et de l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre.

14. Le Modèle international pour l'harmonisation des réglementations figurant dans la recommandation L du WP.6 est toujours employé par le Conseil eurasiatique de normalisation, de métrologie et de certification (EASC) de la Communauté d'États indépendants. En outre, la Commission économique eurasiatique a fondé sa démarche d'inspection basée sur l'analyse des risques sur la recommandation S, qui porte sur l'utilisation d'outils prévisionnels de gestion du risque pour la surveillance ciblée des marchés.

15. La CEE a participé aux réunions des structures de coopération en matière d'obstacles techniques au commerce de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), tenues à Windhoek en mars 2019, pour examiner la coopération avec les organismes régionaux de normalisation de la SADC dans le cadre de l'initiative sur les normes tenant compte des questions de genre.

B. Coopération avec les organismes de normalisation et les organisations chargés de l'infrastructure qualité

i) Politiques de normalisation

16. La CEE, conjointement avec l'ISO, a organisé une manifestation de haut niveau dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ISO pour sensibiliser les participants à la façon dont les normes contribuaient à la réalisation des objectifs de développement durable. Cette manifestation a rassemblé plus de 800 spécialistes de la normalisation, des organismes des Nations Unies, des entreprises, des diplomates et des responsables politiques nationaux. Plusieurs organismes de normalisation régionaux et internationaux, notamment l'American Society for Testing and Materials, l'Institute of Electrical and Electronic Engineers, la CEI, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, l'Organisation régionale africaine de normalisation, l'Union mondiale pour la nature et la Fondation Gold Standard, ont également apporté leur contribution.

17. Cette manifestation s'inscrivait dans le cadre du projet de coopération technique « Les normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable », qui vise à développer l'utilisation par les décideurs des normes élaborées par la CEE et d'autres organismes de normalisation en tant qu'outils essentiels à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce projet a également permis l'élaboration d'une base de données qui fournit une cartographie des normes de 11 organismes de normalisation au regard des objectifs et cibles du Programme 2030.

18. Plusieurs organismes de normalisation prennent part à la session annuelle et aux activités du WP.6, notamment l'Institut américain de normalisation, l'American Society for Testing and Materials, le Comité européen de normalisation, le Comité européen de normalisation électrotechnique, le Global Standards One (GS1), la CEI, l'ISO, l'Alliance internationale pour l'accréditation et l'étiquetage sociaux et environnementaux, l'UIT et le Fonds Mondial pour la Nature.

19. L'initiative sectorielle du WP.6 concernant les « équipements utilisés en milieu explosif » bénéficie de partenariats avec la CEI et son système de certification des équipements utilisés à proximité d'explosifs (IECEX), avec l'appui du Gouvernement allemand par l'intermédiaire du Physikalisch-Technische Bundesanstalt. Le Secrétaire du WP.6 a participé aux conférences internationales de l'IECEX tenues en avril 2018 à Split (Croatie) et en août 2018 à Jakarta, organisées conjointement avec la CEE.

20. Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation, qui relève du WP.6, fonde aussi ses travaux sur un partenariat avec des organismes de normalisation, en particulier avec le Comité technique 262 de l'ISO sur le management du risque.

21. La CEI et l'ISO travaillent également en étroite partenariat avec le WP.6 dans le cadre des activités relatives à l'évaluation de la conformité et à l'accréditation, en particulier par l'intermédiaire du Bureau d'évaluation de la conformité et des systèmes d'évaluation de la conformité de la CEI ainsi que du Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO. En outre, le WP.6 est membre du Groupe Alliances stratégiques et réglementation, qui fournit des conseils stratégiques au CASCO. Une nouvelle initiative sectorielle sur la cybersécurité a été approuvée en novembre 2017 à la vingt-septième session du WP.6, en coopération avec la CEI.

ii) **Métrologie et autres aspects de l'infrastructure nationale et internationale de gestion de la qualité**

22. Le WP.6 travaille en partenariat avec des institutions nationales, régionales et internationales, notamment le Bureau international des poids et mesures (BIPM), le Comité international des poids et mesures (CIPM), le Forum international de l'accréditation, la CEI, la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai (ILAC), l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML), le Comité international de métrologie légale (CIML), l'ISO, l'UIT et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

23. Depuis 2010, le WP.6 est membre du Réseau international de l'infrastructure qualité, anciennement dénommé Réseau de métrologie, d'accréditation et de normalisation pour les pays en développement, qui réunit les organisations suivantes : BIPM, CIPM, Forum international de l'accréditation, CEI, ILAC, OIML, CIML, ISO, UIT et ONUDI. Le Secrétaire du WP.6 a participé en décembre 2018 à la réunion annuelle du réseau, au cours de laquelle ce dernier a accueilli l'OMC et la Banque mondiale en tant que nouveaux membres, approuvé son nouveau nom et son nouveau mandat, et s'est entendu sur une définition commune du terme « infrastructure qualité ».

24. Au cours de la période considérée, le Secrétaire du WP.6 a également établi une coopération avec des organismes nationaux d'accréditation, notamment l'organisme italien Accredia, en vue de renforcer leur contribution à la mise en œuvre des recommandations issues des études sur les obstacles réglementaires et administratifs au commerce.

C. Coopération avec les milieux universitaires

25. Au cours de la période à l'examen, le WP.6 a continué de travailler en étroite collaboration avec plusieurs universités dans le cadre de l'initiative STARTed de la CEE sur l'enseignement des normes et des questions relatives à la normalisation.

26. L'Académie russe de normalisation, de métrologie et de certification, le Centre international de réglementation technique, de normalisation et de métrologie, l'École supérieure d'économie de Moscou et l'Université de Jiliang (Chine) ont participé à la session annuelle du WP.6 et rendu compte des activités visant à mieux faire connaître le rôle des normes dans la mise en œuvre du Programme 2030. L'Université de Jiliang signera un mémorandum d'accord avec la CEE en avril 2019 pour promouvoir la réalisation des objectifs de l'initiative STARTed.

IV. Facilitation du commerce

27. La CEE fait partie du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, dirigé par la CNUCED, qui a été établi en 2007 pour créer des synergies entre le renforcement des capacités de production et le développement du commerce dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » de l'ONU.

28. La CEE participe également à la stratégie commune des commissions régionales de l'ONU en matière de facilitation du commerce, adoptée en janvier 2010 par les cinq commissions régionales. En 2017, la CEE et les autres commissions régionales ont lancé la deuxième enquête mondiale sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce, qui a porté sur 120 pays. Les résultats de cette enquête ont été présentés à l'occasion d'événements réunissant les commissions régionales, organisés durant l'Examen global de l'Aide pour le commerce mené par l'OMC, qui a eu lieu en juillet 2017 à Genève, ainsi qu'à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue en décembre 2017 à Buenos Aires.

29. En tant que membre du Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce², la CEE a contribué à l'organisation de la réunion du Comité directeur du Partenariat, tenue à Genève les 19 et 20 janvier 2017.

30. En 2017, la CEE s'est jointe à l'initiative multipartite de la CNUCED eTrade for all, qui rassemble désormais 22 organisations internationales pour appuyer le développement commercial des pays en développement. Au nombre des manifestations tenues en 2017 figure une réunion sur le commerce électronique et la logistique commerciale (« E-Commerce and Trade Logistics: New Challenges, Opportunities and Solutions for International Transport and Trade Facilitation »), qui a été organisée conjointement avec la CNUCED, l'ITC et l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

31. La CEE reste déterminée à aider les États membres à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. En 2017, elle a appuyé la mise en œuvre au Cameroun, au Gabon et au Bénin du programme d'autonomisation des comités nationaux de la facilitation des échanges élaboré par la CNUCED (mai et août 2017).

32. La CEE a également signé en avril 2017 un mémorandum d'accord avec le Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et le commerce électronique. Elle participe actuellement à un projet conjoint avec l'ITC et la Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne en vue d'élaborer un cadre de traçabilité pour le secteur de l'habillement.

² Le Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce est une alliance regroupant des organisations nationales et internationales qui œuvrent pour la facilitation du commerce et du transport. Il compte parmi ses membres la Banque mondiale, la Chambre de commerce internationale, l'ITC, l'OCDE, la CNUCED, la CEE, la CESAP, l'ONUDI et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Pour des informations détaillées et la liste complète des membres, voir <http://www.gfptt.org/partners>.

33. Au cours des dernières années, la CEE a coopéré avec plusieurs directions générales de la Commission européenne. En 2017, elle a participé aux ateliers en sous-groupes du forum sur le numérique dans les transports et la logistique de la Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE), qui a examiné les preuves documentaires à produire dans les domaines du transport et de la logistique ainsi que leur dématérialisation. La DG MOVE a été invitée à présenter les résultats de ses travaux à la quatrième conférence sur le guichet unique de la CEE. En outre, la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne (DG MARE) a activement participé aux travaux de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches de la CEE.

34. La CEE a coopéré avec la Commission économique eurasiennne et organisé plusieurs événements conjoints tels que la conférence sur la mise en œuvre du guichet unique qui s'est tenue à Moscou en décembre 2017, ainsi qu'une série d'ateliers de formation à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à la simplification des procédures d'importation et d'exportation destinées aux agences commerciales.

35. Les parties au mémorandum d'accord sur le commerce électronique – la CEE, l'ISO, l'UIT et la CEI – se sont réunies en novembre et décembre 2017 et en janvier 2018.

36. La CEE a appuyé les liaisons de catégorie A avec les comités techniques de l'ISO, notamment le Comité technique 154 (Processus, éléments d'informations et documents dans le commerce, l'industrie et l'administration), le Comité technique 204 (Systèmes intelligents de transport), le Comité technique 307 (Technologies des chaînes de blocs et technologies de registre distribué) et le Comité technique 308 (Chaîne de contrôle). Cette coopération complète la liaison de catégorie A qui avait déjà été établie avec le Comité technique 295 (Collecte des données d'audit) et la liaison de catégorie B, avec le Comité technique 68 (Services financiers). La CEE a également travaillé avec le Comité technique 154 sur la syntaxe EDIFACT-ONU et le Répertoire d'éléments de données commerciales des Nations Unies.

A. Stratégie commune des commissions régionales de l'ONU en matière de facilitation du commerce

37. Les commissions régionales de l'ONU ont adopté une stratégie commune en matière de facilitation du commerce. Cette stratégie est le fruit d'une décision prise en janvier 2010 à Beyrouth par les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales, que celles-ci ont ensuite entérinée. En 2015, les commissions régionales ont entrepris une enquête sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce et du commerce sans papier. En 2017, avec les autres commissions régionales, la CEE a réalisé la deuxième enquête mondiale, qui portait sur 120 pays répartis dans les cinq régions du monde et dont les résultats provisoires ont été présentés lors d'une manifestation commune organisée à Genève en juillet 2017 dans le cadre de l'Examen global de l'Aide pour le commerce mené par l'OMC. Le rapport mondial ainsi que les cinq rapports régionaux ont été publiés en novembre 2017 et ont fait l'objet d'un lancement officiel le 9 décembre 2017, pendant une manifestation organisée en marge de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC.

38. La troisième enquête mondiale a été lancée en janvier 2019 et s'intitule désormais « Enquête des commissions régionales de l'ONU sur la facilitation du commerce numérique et durable » afin de mieux rendre compte des tendances du commerce mondial et du lien avec le Programme 2030. Comme pour la deuxième enquête, les taux de mise en œuvre de la facilitation du commerce au niveau national sont calculés sur la base de 38 indicateurs qui font partie des dispositions de l'Accord de l'OMC, ainsi qu'en fonction des mesures supplémentaires relatives à l'automatisation et aux transactions commerciales transfrontalières sans papier et des mesures d'évaluation du caractère inclusif des réformes visant à faciliter le commerce. Ces dernières mesures sont axées sur la facilitation du commerce pour les petites et moyennes entreprises (PME), l'agriculture, la participation des femmes au commerce et le financement du commerce.

39. La troisième enquête mondiale sera menée en étroite collaboration avec d'autres organismes mondiaux et régionaux s'intéressant à la facilitation du commerce et au commerce numérique, comme la CNUCED, la Chambre de commerce internationale (CCI),

la Commission économique eurasiennne et la BASD. Elle débouchera sur l'établissement d'un rapport mondial et de cinq rapports régionaux, lesquels seront présentés en juillet 2019, à Genève, à l'occasion de l'Examen global de l'Aide pour le commerce mené par l'OMC.

B. Coopération avec d'autres organismes régionaux

40. Au cours des dernières années, la CEE a coopéré avec plusieurs directions générales de la Commission européenne. En 2018, elle a participé de façon régulière aux ateliers en sous-groupes du Forum sur le numérique dans les transports et la logistique de la Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE), qui a examiné les preuves documentaires à produire dans les domaines du transport et de la logistique ainsi que leur dématérialisation. Le secrétariat de la CEE est devenu membre à part entière du Forum en novembre 2018. La DG MOVE a été invitée à présenter les résultats de ses travaux à la quatrième conférence sur le guichet unique de la CEE.

41. La Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD) de la Commission européenne s'est montrée très favorable aux travaux du CEFAC-ONU en matière de recommandations. La DG TAXUD et les États membres de l'Union européenne ont participé activement à la révision de la recommandation 33 relative au guichet unique et à la réflexion sur son application à un ou plusieurs guichets uniques régionaux en Europe.

42. La DG MARE a participé activement aux travaux de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches de la CEE et a annoncé une contribution financière en vue d'appuyer la mise en œuvre de son programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019 (120 000 dollars environ).

43. Le secrétariat collabore également avec la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO) afin de promouvoir la viabilité des chaînes de valeur dans les secteurs de l'habillement et de la chaussure dans les États membres de l'UE et dans d'autres régions du monde.

44. Le secrétariat a coopéré activement avec la Commission économique eurasiennne, avec laquelle il a organisé une série d'ateliers pour former les agences commerciales à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à la simplification des procédures d'importation et d'exportation. Il a animé un atelier sur la mise en œuvre du guichet unique au Kirghizistan, en mai 2018.

C. Mémorandum d'accord sur les transactions électroniques et comités techniques de l'ISO

45. Les signataires du mémorandum d'accord sur les transactions électroniques, à savoir la CEE, l'ISO, l'UIT et la CEI, se sont réunis plusieurs fois en 2018 pour réfléchir à l'organisation future du groupe d'administration du mémorandum d'accord. L'organisation a été rationalisée pour favoriser une plus grande mise en commun des informations et encourager la collaboration. Le groupe d'administration s'est réuni le 5 décembre 2018 et a présenté avec succès les nouveaux objectifs, en présence des quatre signataires ainsi que de représentants de l'OAGi Alliance, du consortium OASIS et de l'organisation GS1. Les quatre signataires avaient également prévu d'organiser des webinaires sur des sujets d'intérêt commun. Le premier de ces webinaires, qui a eu lieu le 12 septembre 2018, a été l'occasion de mettre en commun de façon efficace des informations sur les travaux de chaque organisation dans le domaine de l'Internet des objets (IdO).

46. Le secrétariat de la CEE a suivi de près les liaisons officielles de catégorie A avec certains comités techniques de l'ISO, à savoir les comités techniques 154 (Processus, éléments d'informations et documents dans le commerce, l'industrie et l'administration), 204 (Systèmes intelligents de transport), 307 (Technologies des chaînes de blocs et technologies de registre distribué) et 308 (Chaîne de contrôle).

47. Le secrétariat et le Président du CEFAC-ONU ont joué un rôle actif dans la liaison avec le comité technique 154, tant par conférence téléphonique que durant leur session

plénière tenue du 8 au 12 octobre 2018. Au cours de la période visée, plusieurs dossiers ont progressé, tels que le Répertoire d'éléments de données commerciales des Nations Unies et la syntaxe EDIFACT (Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport). De nouveaux travaux communs sur les normes relatives aux documents de transport ont été proposés et sont encore à l'examen. La CEE suggère d'aligner les besoins de l'ISO sur le modèle de données de référence pour le transport multimodal.

48. Le secrétariat de la CEE a également été très actif au sein du comité technique 307 sur les technologies des chaînes de blocs et les technologies de registre distribué et il a été représenté à ses réunions plénières de Londres (mai 2018) et de Moscou (octobre 2018). Il a soumis pour examen les travaux relatifs à ses livres blancs sur la chaîne de blocs. Il n'y a pas eu beaucoup de réciprocité dans les échanges.

Coopération avec d'autres organisations : tableau récapitulatif

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
Organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN)	Mémorandum d'accord entre la CEE et la CEMN	La CEE a aidé la CEMN à élaborer une stratégie régionale de facilitation du commerce, qui a été soumise pour approbation par les États membres de la CEMN en octobre 2017.
Conseil eurasiatique de normalisation, de métrologie et de certification de la Communauté d'États indépendants et la Communauté elle-même	Des représentants du Conseil eurasiatique de normalisation, de métrologie et de certification de la Communauté d'États indépendants participent régulièrement aux réunions du WP.6.	Participation aux réunions du WP.6 et utilisation du Modèle international pour l'harmonisation des réglementations du WP.6
Commission européenne	La Commission européenne participe aux activités de la CEE en rapport avec la surveillance des marchés, la coopération en matière de réglementation et la gestion du risque.	La CE participe à toutes les sessions annuelles du WP.6, en contribuant aux travaux et en présentant des mises à jour sur ses activités. Elle a contribué aux travaux de la CEE dans le secteur des équipements utilisés en milieu explosif, qu'elle considère comme une pratique optimale internationale et dont elle a fait l'éloge. Elle continue également à participer aux activités de la CEE en rapport avec la surveillance et l'inspection des marchés, pour lesquelles la CEE est devenue la plateforme d'échange de connaissances spécialisées entre l'UE et d'autres États membres. La Commission européenne a pris une part active aux travaux du groupe d'experts de la gestion du risque dans les cadres réglementaires.
	La Commission européenne participe aux activités de la CEE relatives à la standardisation des normes de qualité des produits agricoles.	La Commission européenne coopère étroitement avec le WP.7 et ses sections spécialisées et assiste à leurs réunions annuelles, et elle harmonise sa législation en matière de commercialisation avec les normes de la CEE.
	La CEE contribue au groupe de travail sur la mise en œuvre du guichet unique, qui est dirigé par la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière.	La CEE contribue au groupe de travail sur la mise en œuvre du guichet unique, qui est dirigé par la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière.
Direction générale de la mobilité des transports de l'Union européenne	La Section de la facilitation du commerce de la CEE a le statut d'observateur dans le forum sur le numérique dans les transports et la logistique.	La Section de la facilitation du commerce a participé à trois réunions du forum en 2017 et a contribué à l'élaboration du mémoire du sous-groupe 1 sur les documents de transport numériques.
Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière de l'Union européenne	La Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière organise régulièrement des réunions avec le groupe de mise en œuvre du guichet unique des États membres.	La CEE a appuyé les travaux du groupe de mise en œuvre du guichet unique et contribué directement à ses débats.

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	La FAO collabore avec la CEE aux activités et manifestations relatives au commerce agricole durable et à la prévention des pertes alimentaires.	La FAO, seule ou en collaboration, a organisé plusieurs conférences et manifestations pour diffuser les connaissances et renforcer l'impact des mesures relatives au commerce agricole durable.
	Le bureau régional et les bureaux de pays de la FAO contribuent à diffuser le matériel de formation et les meilleures pratiques de la CEE.	
	Projet de chaîne de blocs	La FAO a participé à la conférence du CEFAC-ONU sur la technologie de la chaîne de blocs et contribué aux orientations qui figureront dans le futur Livre blanc sur ce sujet.
	Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches	La FAO participe activement aux travaux de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches.
Commission du Codex Alimentarius	Ateliers conjoints et collaboration sur l'élaboration de normes	Les normes CEE-ONU sont portées à la connaissance du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais, du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités et de la Commission du Codex Alimentarius.
Association du transport aérien international (IATA)	La CEE a signé un mémorandum d'accord pour renforcer son soutien aux pays en développement qui s'efforcent de mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).	Promotion conjointe de l'application de recommandations, de normes et de meilleures pratiques internationales dans le domaine de la facilitation du commerce et des transactions électroniques
		Activités communes de sensibilisation pour aider les pays à mettre en œuvre ces recommandations et normes, sous réserve des ressources disponibles
		La Section de la facilitation du commerce de la CEE a participé aux réunions du groupe sur les codes de lieu de l'IATA pour favoriser encore davantage la convergence entre les codes IATA des aéroports et le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU), qui est largement utilisé par toutes les autres administrations et moyens de transport.
Chambre de commerce internationale (CCI)	Mémorandum d'accord entre la CEE et la CCI	Participation aux activités du Groupe de travail sur la facilitation du commerce du CEFAC-ONU
	Coopération avec la Chambre de commerce internationale d'Ukraine	Appui à la facilitation du commerce en Ukraine, notamment à travers le Groupe de travail interinstitutions sur la facilitation du commerce et la logistique en Ukraine, présidé par la Chambre de commerce internationale
Commission électrotechnique internationale (CEI), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation internationale de normalisation (ISO)	Mémorandum d'accord entre la CEE, la CEI, l'ISO et l'UIT	Coopération et coordination entre les secrétariats
		Chaque organisation assure à tour de rôle le secrétariat du Groupe de gestion du mémorandum d'accord.
		Les secrétariats, les groupes d'experts et les groupes d'utilisateurs internationaux tiennent des réunions de travail deux fois par an.

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
		Réunions au sommet du Groupe de gestion du mémorandum d'accord sur les questions de coordination et de normalisation
		Les organisations signataires se sont réunies plusieurs fois pour étudier comment exploiter au mieux le mémorandum d'accord.
Centre du commerce international (ITC)	La CEE, la CNUCED et l'ITC ont signé un mémorandum d'accord le 22 avril 2005 pour mener des activités coordonnées de sensibilisation et de soutien afin d'aider les pays en développement à appliquer l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.	L'ITC collabore avec la CEE à l'élaboration et à la diffusion de matériels de formation sur la facilitation du commerce, à la diffusion des normes de qualité des produits agricoles de la CEE et à des activités de renforcement des capacités. Coopération en vue de l'organisation d'événements conjoints Plusieurs projets conjoints sont en cours.
Comité technique 31 de la CEI, système de certification des équipements utilisés à proximité d'explosifs (IECEX) et Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB)	Partenariat en vue d'élaborer des objectifs réglementaires communs dans le secteur des « équipements utilisés en milieu explosif »	L'IECEX organise chaque année des conférences internationales en collaboration avec la CEE. L'IECEX et le PTB participent aux réunions plénières du WP.6. Le WP.6 élabore actuellement une nouvelle initiative sur la cybersécurité en coopération avec la CEI.
Organisation internationale de normalisation (ISO) (Voir également les Comités techniques 127, 154, 262 et 292 de l'ISO et CEI, UIT et ISO)	Mémorandum d'accord entre la CEE, la CEI, l'ISO et l'UIT Mémorandum d'accord sur le commerce électronique entre la CEI, l'ISO, l'UIT et la CEE	L'ISO assiste à toutes les réunions du WP.6 et à ses séminaires annuels ainsi qu'aux sessions du CEFAC-ONU. Le Comité technique 127 participe au projet de réglementation sectorielle du WP.6 intitulé « Initiative dans le secteur des engins de terrassement ». La Section de la facilitation du commerce représente la CEE dans le mémorandum d'accord sur le commerce électronique. L'ISO participe à toutes les sessions du CEFAC-ONU. La Section de la facilitation du commerce de la CEE est un membre ayant droit de vote de l'autorité chargée d'administrer la norme ISO 3166 (codes des noms de pays).
Comité technique 154 de l'ISO (Voir également ISO et CEI, UIT et ISO)	Réunions périodiques du Groupe de travail Réunions plénières annuelles Le mémorandum d'accord en vertu duquel la CEE assure le secrétariat d'un comité technique de l'ISO est unique en son genre.	La CEE est membre de l'autorité conjointe chargée d'administrer la norme ISO 7372 (Répertoire d'éléments de données commerciales).

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
Comité technique 68 de l'ISO sur les services financiers	Liaison de catégorie B	<p>La Section de la facilitation du commerce de la CEE entretient une liaison de catégorie B avec le Comité technique 68 de l'ISO et partage des informations sur les travaux en cours pour éviter les chevauchements inutiles.</p> <p>Participation active aux réunions du Comité technique 68</p>
Comité technique 154 de l'ISO sur les processus, éléments d'informations et documents dans le commerce, l'industrie et l'administration	Liaison de catégorie A	<p>La Section de la facilitation du commerce de la CEE entretient une liaison de catégorie A avec le Comité technique 154 de l'ISO. Elle veille à la compatibilité des normes et évite les chevauchements inutiles.</p> <p>La CEE est membre de l'autorité conjointe chargée d'administrer la norme ISO 7372 (Répertoire d'éléments de données commerciales).</p> <p>La CEE est membre du groupe de travail conjoint chargé d'administrer la norme ISO 9735 (EDIFACT – Règles de syntaxe au niveau de l'application).</p> <p>Participation active aux réunions du Comité technique 154 de l'ISO</p>
Comité technique 204 de l'ISO sur les systèmes de transport intelligents	Liaison de catégorie A	<p>La Section de la facilitation du commerce de la CEE entretient une liaison de catégorie A avec le Comité technique 204 de l'ISO. Elle veille à la compatibilité des normes et évite les chevauchements inutiles.</p> <p>Participation régulière aux réunions respectives des deux parties</p>
Comité de projet 295 de l'ISO sur la collecte des données d'audit	Liaison de catégorie A	<p>La Section de la facilitation du commerce de la CEE entretient une liaison de catégorie A avec le Comité technique 295 de l'ISO. Elle veille à la compatibilité des normes et évite les chevauchements inutiles.</p> <p>Encourager ce comité récemment établi à réutiliser les normes de base qui ont déjà été élaborées dans ce domaine plutôt que d'en créer de nouvelles</p> <p>Participation active aux réunions du Comité technique 295 de l'ISO</p>
Comité technique 307 de l'ISO sur les technologies des chaînes de blocs et technologies de registre distribué	Liaison de catégorie A	<p>La Section de la facilitation du commerce de la CEE entretient une liaison de catégorie A avec le Comité technique 307 de l'ISO. Elle veille à la compatibilité des normes et évite les chevauchements inutiles.</p> <p>Elle a fourni au Comité technique 307 de l'ISO une quantité non négligeable d'informations générales et d'exemples techniques pour l'appuyer dans ses travaux.</p> <p>Participation active aux réunions du Comité technique 307 de l'ISO</p>

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
Comité technique 262 de l'ISO sur la gestion du risque	En 2016, le Président du Comité technique 262 de l'ISO présidait également le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation, relevant du WP.6.	Activités régulières de coordination et d'échange d'informations dans le domaine de la gestion du risque, et appui substantiel au Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation
Comité technique 292 de l'ISO sur la sécurité et la résilience	Le chef du Groupe pour la coopération en matière de réglementation de la CEE est le coprésident de l'Équipe spéciale de l'ONU consacrée au Comité technique 292. Cette équipe spéciale a été créée pour étudier les possibilités offertes dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et appuyer la mise en œuvre de divers cadres et programmes élaborés par l'ONU.	Le chef du Groupe pour la coopération en matière de réglementation de la CEE coordonne régulièrement les échanges d'informations et les activités menées dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, et il appuie la mise en œuvre de divers cadres et programmes élaborés par l'ONU.
Bureau international des poids et mesures (BIPM), Comité international des poids et mesures (CIPM), Forum international de l'accréditation, CEI, Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC), Organisation internationale de métrologie légale (OIML), Comité international de métrologie légale (CIML), ISO, UIT et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	<p>Toutes ces organisations participent aux réunions du Réseau international de l'infrastructure qualité, anciennement dénommé « Réseau d'assistance en métrologie, accréditation et normalisation à l'intention des pays en développement (DCMAS) ».</p> <p>Le Bureau international des poids et mesures (BIPM) participe activement aux réunions du WP.6.</p> <p>Plusieurs instances de normalisation, dont le Comité européen de normalisation (CEN), le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), l'organisation GS1, la CEI, l'ISO et l'UIT, participent régulièrement à la session annuelle du WP.6 et fournissent des mises à jour sur leurs activités, de même qu'elles contribuent tout au long de l'année à l'avancement de ces activités.</p> <p>Le secrétariat est lui aussi invité à assister aux réunions des instances nationales, régionales et internationales de normalisation.</p>	<p>Le WP.6 fait partie du Réseau international de l'infrastructure qualité.</p> <p>Le BIPM évalue une utilisation possible de la recommandation L dans le domaine de la métrologie légale.</p> <p>Le WP.6 collabore étroitement avec la CEI, son Bureau d'évaluation de la conformité et ses trois systèmes d'évaluation de la conformité (le système mondial d'essais de conformité et de certification des matériels et composants électrotechniques IECEE, IECEx et le système d'évaluation de la qualité pour des composants électroniques IECQ) et son comité technique 31 sur le projet « Équipements en milieu explosif ».</p> <p>L'IECEE a pris part à plusieurs réunions de la CEE et participe aux travaux du Groupe d'experts de la gestion du risque.</p> <p>Dans le cadre du Comité d'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO, le secrétariat de la CEE participe à des présentations ou des mises à jour sur les activités du WP.6 ou les assure.</p> <p>Un partenariat a été établi avec le Comité pour la politique en matière de consommation (COPOLCO) de l'ISO.</p>
Communauté régionale dans le domaine des communications (RCC) et Conseil inter-États de normalisation, de métrologie et de certification (EASC) de la Communauté des États indépendants	<p>La RCC est un organe de coordination des ministères des communications de 12 États membres de la Communauté des États indépendants, dont le secrétariat se trouve à Moscou.</p> <p>L'EASC de la Communauté des États indépendants est une des organisations interrégionales efficaces et fonctionnelles de la Communauté qui regroupe les organismes de</p>	La RCC participe aux plénières et aux forums du CEFAC-ONU. Ses représentants dirigent le projet de recommandation visant à garantir des échanges électroniques transfrontaliers sécurisés à valeur juridique du CEFAC-ONU.

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
	normalisation des 12 États membres.	
Commission économique eurasiennne	Le Vice-Président du WP.6 est le Ministre de la réglementation technique de la Commission économique eurasiennne. Mémorandum d'accord entre la CEE et la Commission économique eurasiennne, et programme d'action y annexé.	Le WP.6 et la Commission économique eurasiennne sont régulièrement en contact et échangent des informations sur les meilleures pratiques dans le domaine de la coopération en matière de réglementation. Dans le prolongement d'une coopération de longue date avec le service de la législation douanière de la CEE sur la facilitation des échanges et le guichet unique, des activités de renforcement des capacités ont été menées sur le rôle du guichet unique dans l'économie numérique.
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Les deux organisations échangent régulièrement des informations par l'intermédiaire de leurs secrétariats et chacune assiste aux réunions de l'autre lorsque c'est possible. Réunions conjointes	Le secrétariat du WP.6 a réalisé une étude de cas reposant sur la méthodologie de l'OCDE pour faire le bilan des activités de coopération en matière de réglementation menées sous l'égide la CEE. Cette étude a été publiée en novembre 2016 sous forme de brochure de l'OCDE et présentée aux membres de cette organisation. La CEE coopère avec l'OCDE pour l'organisation des réunions annuelles des organisations internationales, qui visent à instaurer un partenariat pour l'établissement de règles internationales efficaces. Participation active aux conférences et aux réunions de l'OCDE (par exemple le forum de 2018 sur le devoir de vigilance)
Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes	Le calendrier des réunions est établi en coordination par les deux secrétariats, qui participent activement à leurs réunions pertinentes respectives. Organisation conjointe d'activités de renforcement des capacités	L'OCDE adopte les normes de la CEE. La CEE et l'OCDE travaillent en étroite collaboration à la mise à jour et à l'interprétation des normes.
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	Contributions à des travaux d'analyse Activité conjointe	La CEE contribue aux parties relatives au commerce des études et activités de l'OSCE ayant trait à la dimension économique, en s'appuyant sur les recommandations formulées dans les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et les travaux du sous-programme relatif au commerce. La CEE a collaboré avec l'OSCE dans le cadre de cours de formation dispensés au Kirghizistan, en République de Moldova et au Bélarus.
Commissions régionales de l'ONU	Réunions Projets conjoints	Réunions de coordination sur le commerce et la facilitation du commerce avec les quatre autres commissions régionales Collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) dans le cadre de la mise en œuvre du projet, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, de renforcement de la

Organisation	Mécanismes de coopération	Coopération actuelle
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	<p>Collaboration en matière de facilitation du commerce dans des États membres communs et appui conjoint au Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale (SPECA)</p> <p>La CEE, la CNUCED et l'ITC ont signé un mémorandum d'accord le 22 avril 2005 pour mener des activités coordonnées de sensibilisation et de soutien afin d'aider les pays en développement à appliquer l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.</p> <p>La CEE a également signé en 2005 un mémorandum d'accord avec le Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports. Elle est un partenaire important du Partenariat et elle est également membre de son comité directeur, aux côtés de la Banque mondiale, de l'OMD, de la CNUCED, de l'ONUDI, de l'OCDE et de l'Union internationale des transports routiers (IRU).</p> <p>Conformément à un mémorandum d'accord conclu entre la CEE, la CNUCED et l'ITC sur la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation du commerce de l'OMC, nous aidons les pays à évaluer leur état de préparation et à mettre en œuvre l'Accord.</p>	<p>cohérence des politiques menées et de la durabilité des modes de production et de consommation nationales dans les échanges agricoles Nord-Sud et Sud-Sud.</p> <p>La CEE et la CESAP soutiennent activement l'action entreprise par l'ONU dans le cadre du Programme SPECA.</p> <p>Le conseiller régional de la CEE a participé à la préparation de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement et d'un projet de facilitation des échanges dans les pays en transition financé par la Fédération de Russie, et il collaborera à leur mise en œuvre.</p> <p>La CEE et la CNUCED coopèrent étroitement en fournissant aux pays intéressés un appui à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. Chaque organisation participe aux ateliers organisés sur ce thème par l'autre partie.</p> <p>La CEE collabore avec la CNUCED à la prestation de formations au commerce agricole durable.</p>
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	<p>Les calendriers des réunions sont fixés en coordination par les secrétariats. Organisation conjointe d'activités de renforcement des capacités</p> <p>Les plans de travail sont établis en coordination avec les bureaux de pays du PNUD, les équipes de pays des Nations Unies et le Centre régional du</p>	<p>Activités conjointes et participation réciproque aux réunions, séminaires et forums, organisation conjointe de séminaires et contribution mutuelle aux projets.</p> <p>Un représentant de haut niveau de la CNUCED a ouvert la vingt-septième session du WP.6.</p> <p>Le Conseiller régional de la CEE pour le commerce a collaboré en 2017 avec la CNUCED et l'Agence allemande de coopération internationale à l'évaluation de l'état de préparation de l'Azerbaïdjan à la mise en œuvre de l'Accord.</p> <p>Des activités conjointes de formation et de renforcement des capacités sont menées en Asie centrale afin de faciliter l'intégration des pays de la région dans les chaînes internationales d'approvisionnement en produits agricoles. Il s'agit notamment de l'organisation d'ateliers, de la réalisation d'études, de consultations et de l'élaboration de matériels de formation et de mesures de mise en œuvre.</p> <p>Le PNUD participe aux actions de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et aux activités du Programme SPECA, auxquelles il apporte son appui. Il a participé à une présentation sur</p>

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
	PNUD à Istanbul.	le commerce et les objectifs de développement durable à la réunion de 2017 du Groupe de travail sur le commerce du SPECA.
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	Réunions	Participation active aux conférences et aux réunions du CEFACT-ONU (par exemple la conférence sur la transparence dans les chaînes de valeur du textile durable en juin et octobre 2017)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	L'ONUDI est membre du Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports.	Participation à des réunions conjointes sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce.
	L'ONUDI est membre du Réseau international de l'infrastructure qualité (anciennement dénommé réseau DCMAS).	L'ONUDI participe aux sessions du WP.6.
Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives (CNUCED, ONUDI, FAO, OIT, CNUDCI, ITC, OMC, PNUD, les cinq commissions régionales, PNUE et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)	Les membres du Groupe fournissent une assistance qui vise à renforcer les capacités dans les domaines du commerce et des politiques productives, de la capacité d'offre, de la capacité d'exportation, de la capacité d'appliquer des règles commerciales ou liées au commerce, de la capacité de régler des différends, de la capacité de négocier, ainsi que des capacités dans les domaines de la recherche et de l'analyse.	Le Groupe conçoit et met en œuvre des programmes conjoints. La CEE a participé à des activités dans ses pays membres.
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR)	Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation de la CEE (GRM) participe aux activités de l'UNISDR. La CEE travaille en étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes afin de promouvoir l'application des normes internationales en tant que moyen de réduire les risques de catastrophe.	Le GRM a participé, dans le Comité technique 292 de l'ISO, à la coordination des contributions de l'ONU à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe tel que convenu à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe. La CEE a organisé, conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, une table ronde sur l'objectif 11 (Villes et communautés durables) à l'occasion du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE tenu en mars 2018.
Organisation mondiale des douanes (OMD)	La CEE et l'OMD ont signé un mémorandum d'accord en 2001. La CEE a signé un mémorandum d'accord avec le Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports en mars 2005. Elle est un partenaire important du Partenariat et elle est également membre de son Comité directeur, aux côtés de la Banque mondiale, de l'OMD, de la CNUCED, de l'ONUDI, de l'OCDE et de l'IRU.	L'OMD participe aux réunions du CEFACT-ONU et aux travaux de ses groupes d'experts. L'OMD contribue aux travaux de la CEE sur le modèle de chaîne d'approvisionnement. L'OMD contribue aux travaux de la CEE sur le guichet unique.

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
Banque mondiale	<p>Le Réseau des Nations Unies pour la facilitation du commerce est un groupe interinstitutions informel qui réunit la Banque mondiale, l'ITC, l'OMC, la CNUCED et la CEE.</p> <p>La CEE a signé en mars 2005 un mémorandum d'accord avec le Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports. Elle est un partenaire important du Partenariat et elle est également membre de son Comité directeur, aux côtés de la Banque mondiale, de l'OMD, de la CNUCED, de l'ONUDI, de l'OCDE et de l'IRU.</p> <p>Appui de la Banque mondiale à un ensemble d'activités de la CEE relatives au renforcement des capacités et appui, selon un principe de réciprocité, de la CEE aux buts et objectifs de la Banque mondiale, notamment en matière de facilitation du commerce et des transports.</p>	<p>La CEE participe activement au site Web du Partenariat, notamment en fournissant des informations de fond.</p> <p>La Banque mondiale participe aux réunions du CEFACT-ONU consacrées au volet du programme à élaborer relatif à la facilitation du commerce et des transports.</p> <p>La recommandation de la CEE sur un guichet unique servira désormais de référence pour les projets de la Banque mondiale dans ce domaine.</p>
Organisation mondiale du commerce (OMC)	<p>Le Réseau des Nations Unies pour la facilitation du commerce est un groupe interinstitutions informel qui réunit la Banque mondiale, l'ITC, l'OMC, la CNUCED et la CEE.</p> <p>Des représentants de la CEE et de l'OMC se rencontrent régulièrement en dehors du groupe interinstitutions.</p> <p>Par l'intermédiaire du WP.6, la CEE est dotée du statut d'observateur permanent auprès du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC. Le WP.6 a participé à toutes les réunions du Comité et a fourni des mises à jour sur ses activités à chacune d'entre elles.</p>	<p>Des représentants de l'OMC participent régulièrement aux réunions des organes subsidiaires du Comité directeur des capacités et des normes commerciales.</p> <p>La CEE collabore avec l'OMC aux fins de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation du commerce dans les pays en transition.</p> <p>Par l'intermédiaire du WP.6, la CEE est dotée du statut d'observateur permanent auprès du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC.</p> <p>Des représentants de la Division du commerce de la CEE participent à certaines sessions des comités de l'OMC (en qualité de représentants des commissions régionales de l'ONU).</p> <p>Des représentants de l'OMC participent régulièrement aux réunions du groupe de travail sur la facilitation du commerce du CEFACT-ONU.</p> <p>La CEE collabore avec l'OMC aux fins de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation du commerce dans les pays en transition.</p> <p>Des représentants de la Division du commerce de la CEE participent à certaines sessions des comités de l'OMC (en qualité de représentants des commissions régionales de l'ONU).</p>

Organisation

Mécanismes de coopération

Coopération actuelle

L'OMC participe aux réunions du groupe de travail sur la facilitation du commerce du CEFACT-ONU.

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce de l'OMC collabore avec la CEE pour l'élaboration et la diffusion de matériels de formation au commerce durable des produits agricoles.
